

DELIBERATION N° DCP2018_0542

LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE LA REUNION

s'est réunie le mardi 25 septembre 2018 à 09 h 30 à l'Hôtel de Région - Pierre LAGOURGUE

sous la présidence de :

Monsieur DIDIER ROBERT, Président du Conseil Régional

Nombre de membres

en exercice : 14

Nombre de membres présents : 11

Nombre de membres représentés : 2

Nombre de membres

absents: 1

Présents:

ROBERT DIDIER RIVIERE OLIVIER COSTES YOLAINE

PAYET VINCENT

MOUTOUCOMORAPOULE SYLVIE ABOUBACAR BEN VITRY FAOUZIA

FOURNEL DOMINIQUE

K'BIDI VIRGINIE

ANNETTE GILBERT PROFIL PATRICIA HOARAU JACQUET Représenté(s) : PATEL IBRAHIM PICARDO BERNARD

Absents: VIENNE AXEL

Le Président, Didier ROBERT

ID: 974-239740012-20180925-DCP2018_0542-DE

Affiché le 01/10/2018





www.regionreunion.com

Séance du 25 septembre 2018 Délibération N° DCP2018_0542 Rapport / DIRED / N° 105670

Délibération de la Commission Permanente du Conseil Régional

CADRE D'INTERVENTION DU DISPOSITIF PLAN ORDINATEUR PORTABLE

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération N° DAP 2018_0006 en date du 16 février 2018 portant délégation d'attribution du Conseil Régional à la Commission Permanente,

Vu le budget de l'exercice 2018,

Vu le rapport n° DIRED / 105670 de Monsieur le Président du Conseil Régional,

Vu l'avis de la Commission Égalité des Chances et Solidarité du 21 août 2018,

Considérant,

- les nouvelles procédures internes relatives à l'attribution et à la gestion des subventions et aides individuelles (hors fonds euroépens et contreparties nationales),
- la volonté régionale de réduire la fracture numérique et favoriser une plus grande autonomie des jeunes dans l'appropriation des TIC (technologies de l'information et de la communication) en dotant les lycéens et apprentis d'un équipement informatique,
- la volonté de la collectivité d'accompagner les familles réunionnaises les plus modestes dans le financement d'une connexion internet afin de leur faciliter l'accès à l'information,

La Commission Permanente du Conseil Régional de La Réunion, Après en avoir délibéré,

Décide, à l'unanimité,

- d'approuver le cadre d'intervention présenté en annexe, relatif au dispositif « Plan Ordinateur Portable » ;
- d'autoriser le Président à signer les actes administratifs y afférents, conformément à la réglementation en vigueur.

Le Président, Didier ROBERT